DÉCISION

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2015-018	R-3905-2014	6 mars 2015
PRÉSENTS :		
Louise Pelletier		
Louise Rozon		
Pierre Méthé		
Régisseurs		
Hydro-Québec Demanderesse		
et		
Intervenants dont	les noms apparaiss	sent ci-après

Haymon toneme

OUSSER R-3933-2015

BEFOSEE EN AUDIENCE

Date: 4 DEC 2015

Pleces no C-GRAME = 0017

Décision sur le fond

Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2015-2016

[768] Le Distributeur annonce son intention de procéder, en 2015, à une analyse de potentiel technico-économique (PTÉ) en GDP du secteur marché Affaires – commercial et industriel (Cl) Cl-Grands bâtiments, en complément de celle déposée le 1^{er} novembre 2012.

[769] La Régie demande au Distributeur de clarifier le statut et les objectifs de gestion de la demande en puissance du programme « Gestion énergétique des grands bâtiments » lors du prochain dossier tarifaire.

[770] La Régie approuve le budget de 12 M\$ pour les mesures de gestion de la demande en puissance à la pointe. Cependant, elle est préoccupée par la dégradation du test de neutralité tarifaire de ces mesures, malgré l'augmentation des coûts de la puissance hivernale.

[771] La Régie demande au Distributeur de présenter, lors du prochain dossier tarifaire, le calcul détaillé de la rentabilité des mesures de gestion de la demande en puissance à la pointe, accompagné d'une mise à jour des coûts évités de puissance.

[772] La Régie demande au Distributeur de présenter une mise à jour de l'analyse du potentiel technico-économique en puissance.

Biénergie et tarif DT

[773] Le Distributeur indique être soucieux de maintenir le parc de biénergie résidentielle qui permet un effacement à la pointe de 640 MW⁴³⁵. L'an dernier, il constatait une baisse du nombre d'abonnés au cours des deux années précédentes. Il mentionne avoir maintenu la promotion à l'égard du tarif DT, malgré l'arrivée du programme gouvernemental « Chauffez vert ». Il indiquait également prévoir un suivi auprès de la clientèle en 2014 afin d'ajuster rapidement son plan de commercialisation selon les résultats obtenus.

⁴³⁵ Pièce B-0214, p. 15.